



# Territorialisation de la planification écologique

## CHALEUR RENOUVELABLE

**Densifier les réseaux : communiquer, mettre en œuvre le classement automatique et renforcer le suivi des concessions**

### Ressources, aides et outils

Le service **France Chaleur Urbaine**, porté par le Ministère de la transition écologique, fournit un ensemble d'outils et services pour épauler les collectivités dans la communication autour de leurs réseaux de chaleur avec notamment :

- Des [supports pédagogiques](#) librement réutilisables, pouvant être personnalisés sur simple demande ;
- Une [cartographie](#) qui permet de faire connaître le tracé de son réseau (existant ou en construction), son périmètre de développement prioritaire, ses caractéristiques techniques et tarifaires. Cette cartographie peut être intégrée en un copié-collé dans le site de la collectivité (voir [ici](#) ou exemple [ici](#)), évitant ainsi à la collectivité de devoir redévelopper sa propre cartographie. Elle offre la possibilité de tester son adresse et de vérifier sa proximité au réseau, son inclusion ou non dans le PDP, ainsi que de déposer une demande de mise en relation avec le gestionnaire. Les demandes ainsi déposées sont alors accessibles à la fois au gestionnaire du réseau et à la collectivité ;
- Un accompagnement dans la réalisation de campagnes de communication : France Chaleur Urbaine accompagne les collectivités et opérateurs des réseaux dans la définition d'une campagne, et réalise gratuitement des visuels adaptés. Voir quelques exemples [ici](#).

Concernant le classement automatique, différentes ressources documentaires sont disponibles en ligne, et notamment **deux guides complets proposés par le Cerema et l'association Amorce**, accessibles aux liens ci-dessous :

- [https://reseaux-chaleur.cerema.fr/sites/reseaux-chaleur-v2/files/fichiers/2023/01/2022\\_GUIDE-classement-automatique\\_Cerema\\_0.pdf](https://reseaux-chaleur.cerema.fr/sites/reseaux-chaleur-v2/files/fichiers/2023/01/2022_GUIDE-classement-automatique_Cerema_0.pdf)
- <https://amorce.asso.fr/publications/tout-savoir-sur-le-classement-systematique-des-reseaux-de-chaleur-et-de-froid-rcj24>

La **définition des périmètres de développement prioritaire** peut s'appuyer sur les données disponibles sur la [carte France Chaleur Urbaine](#) dans l'onglet Potentiel : identification des bâtiments à chauffage collectif gaz ou fioul, consommations de gaz à l'adresse...). Différents

outils sont proposés dans l'outil Onglet pour les exploiter : extraction sur une zone définie par l'utilisateur, calcul de densité thermique linéaire...

La [cartographie EnRezo](#) portée par le Cerema est également un outil pertinent pour la définition des périmètres de développement prioritaire, via les zones d'opportunité pour le développement de réseaux définies sur la base des besoins en chaleur des bâtiments modélisés.

Concernant le suivi des concessions, un **modèle de contrat** est proposé par Amorce et la FEDENE Réseaux de chaleur & froid, accessible ici :

<https://amorce.asso.fr/publications/modele-de-contrat-de-concession-pour-les-reseaux-de-chaleur-rcj27>

Fiche disponible sur le site de la DRIEAT :

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/debat-de-la-cop-energie-francilienne-a13088.html>